



CONVENTION DE FORMATION VILLE DE CORBAS

Convention entre la Ville de Corbas et l'Union Départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon pour 2 formations de l'ALPIL.

L'association ALPIL anime des temps d'échanges juridiques à destination des professionnelles du secteur du logement sur des thématiques récurrentes et actuelles. Ces temps d'échanges ont pour objectif d'apporter une connaissance juridique précise aux participantes, de favoriser les échanges autour de situations concrètes, de créer du lien entre professionnelles de différents territoires.

Ces temps d'échanges sont animés par une ou deux juristes de l'ALPIL

Les temps d'échanges durent 3,5 heures, de 9h00 à 12h30.

Ils ont lieu dans les locaux de l'association (à la Maison de l'habitat - 281 rue de Créqui 69007 LYON ou au siège de l'association - 2 place Croix Paquet 69001 LYON) ou dans tout autre lieu mis à disposition pour l'association. L'adresse est communiquée en amont aux participantes.

Lors du temps d'échanges, il est remis aux participantes un support papier ainsi que tout autre document utile.

A l'issue de chaque session, le support numérique du temps d'échanges est transmis par mail aux participantes et l'équipe de l'Alpil reste à disposition des participantes pour répondre à leurs sollicitations juridiques envoyées sur la boîte mail de l'Alpil : alpil@habitei.org

Le coût total d'une session est de 60 euros par personne et par formation
En 2023, Le Ville de Corbas participe à 2 temps d'échanges juridiques :

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 069-216902734-20230307-VILLE_2023DC044-AU



	Date	Thématiques
1	13/06/2023	L'habitat indigne : insalubrité et sécurité (péril)
2	26/09/2023	L'accès au logement social

Fait à Lyon, le 24/02/2023

alpil
12 place
Pour association Paquet
à l'adresse 69001 LYON
04 78 39 26 38
action
pour l'insertion
par 1e log^{en}
alpil@habiter.+g
www.habiter.OF8

Pour l'UDCCAS,
Isabelle Blocher Lebrou



Isabelle Blocher Lebrou